

Référence Dématérialisation : AO075-A

Intitulé de la consultation : N° 075-A : Fourniture de dispositifs médicaux des abords urologiques, digestifs et gynécologiques

Jeu de Questions/Réponses au 10 Septembre 2026

Réponses apportées par le C.H.U. de REIMS aux questions posées par des candidats

Question n° 01

Pour le lot n° 55, qu'entendez-vous par cathéter double lumière ?
Parlez-vous de l'introducteur de cette gaine d'accès avec un seul canal ?

Réponse du C.H.U. de REIMS

Pour le lot n°55, il est demandé une introduction possible du guide dans l'axe de la gaine ou en parallèle de l'axe de la gaine.

Question n° 02

Pour le lot n° 36, souhaitez-vous l'envoi de 3 unités au CHU de Reims pour le sous-lot n° 1 seulement ? En commentaire il est stipulé : modalités d'évaluation sur documentation technique et essais patients. Que devons-nous faire ?

Réponse du C.H.U. de REIMS

Conformément à l'annexe n° 8 au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) « Modalités des échantillons pour essais et documentation pour évaluation », il est bien demandé l'envoi d'échantillons, au nombre de 3 unités pour le Centre Hospitalier Universitaire de Reims uniquement pour le sous lot n° 1 du lot n° 36.

La colonne « Modalités d'évaluation » vient préciser que l'analyse de l'offre se fera via la documentation technique ainsi que via la réalisation d'essais sur patients.

Question n° 03

Devons-nous joindre les fiches techniques aux échantillons ?

Réponse du C.H.U. de REIMS

Conformément à l'article 4.2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), les fiches techniques doivent être fournies à la fois dans l'offre dématérialisée et avec les échantillons quand ceux-ci sont demandés.

Question n° 04

Confirmez-vous que vous ne souhaitez pas recevoir d'échantillons pour les lots n° 41 et 55 (rien n'est indiqué) ?

Réponse du C.H.U. de REIMS

Conformément à l'annexe n° 8 au CCTP « Modalités des échantillons pour essais et documentation pour évaluation », il est demandé :

- **pour le lot n° 41 :**
 - **sous lot n° 1 :** l'envoi d'échantillons au nombre de 3 unités pour le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et de 2 unités pour le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay ;
 - **sous lot n° 2 :** l'envoi d'échantillons au nombre de 2 unités pour le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay uniquement ;
- **pour le lot n° 55 :**
 - **sous lot n° 3 :** l'envoi d'échantillons au nombre de 2 unités pour le Centre Hospitalier Universitaire de Reims uniquement.

Question n° 05

Pouvez-vous confirmer qu'aucun échantillon ne doit être fourni au stade de l'offre pour les lots n° 46, 47 et 50 ?

Réponse du C.H.U. de REIMS

Conformément à l'annexe n° 8 au CCTP « Modalités des échantillons pour essais et documentation pour évaluation », aucun échantillon n'est demandé au niveau de la remise de l'offre pour les lots n° 46, 47 et 50.